

PUBLICATION SUR INTERNET

En application des dispositions du **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment des dispositions **des articles L 2121-24, L 2131-1 et de l'article R 2131, relatives au caractère exécutoire et à l'ouverture des voies et délais de recours**, la Commune de Riom a publié sur son site internet le 3 avril 2025 les délibérations votées en séance du Conseil Municipal du 27 mars 2025.

L'affichage de l'information de cette publication a été effectué sur internet à compter du 3 avril 2025 pour une durée de deux mois.

Fait à Riom, le 3 avril 2025

Pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire,

Pierre PECOUL

